

3. Les deniers provenant de la vente des matériaux des bâtiments qui seront démolis, lors de cette expropriation, ainsi que du résidu des terrains, s'il en est, expropriés en vertu de la présente loi et non utilisés, pour lesdits prolongement et ouverture, seront affectés, jusqu'à concurrence, au paiement de la part des propriétaires dans le coût de ladite expropriation.

4. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

3. The moneys derived from the sale of the materials of the buildings that will be demolished at the time of the expropriation, as well as the residue, if any, of the lots expropriated under this act and not utilized for the said extension and opening, shall be devoted, to the amount thereof, to the payment of the share of the proprietors in the cost of the said expropriation.

4. This act shall come into force on the day of its sanction.



EGOUTS

Avis aux Contribuables

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les rôles spéciaux pour les égouts construits dans les rues sous-mentionnées, dans la Ville de Montréal, à savoir:

- Rue Saint-André—Entre la rue Gilford et l'avenue Laurier.
Rue Beaubien—Depuis l'égout actuel jusqu'à 120 pieds vers l'Est.
Rue Beaubien—Depuis la rue Saint-André à une distance de 40 verges vers l'Est.
Rue Boyer—Entre la rue Saint-Zotique et les limites Nord de la Cité.
Rue Boyer—Entre Gilford et 750 pieds vers le Nord.
Rue Brebeuf—Depuis l'extrémité de l'égout actuel à une distance de 84 verges au Nord.
Rue Brebeuf—Entre l'avenue Laurier en allant vers le Nord.
Rue Butler—Depuis l'extrémité de l'égout actuel vers la rue Rozel.
Avenue Cedar—Depuis l'extrémité de l'égout actuel sur l'avenue des Pins vis-à-vis le lot cadastral 1722 du long de l'avenue des Pins et à travers la propriété du Parc à l'avenue Cedar et du long de l'avenue Cedar vers l'Ouest.
Rue Saint-Christophe—Depuis l'extrémité de l'égout à 75 pieds au Nord.
Rue Comte—Depuis la rue Saint-Denis à 127 verges à l'Ouest.
Rue Dargenson—Entre la rue Centre et la rue Châteauguay.
Rue Davidson—Depuis l'extrémité de l'égout actuel à un endroit vis-à-vis la maison No 401 sur ladite rue, à environ 100 verges.
Rue Davidson—Depuis l'extrémité de l'égout au Sud de la rue Ontario à environ 48 pieds au Sud.
Rue Dorion—Entre l'extrémité actuel de l'égout et la rue Sherbrooke.
Rue Dufferin—Depuis la rue Carrière au Nord de la rue de Fleurimont.
Rue Sainte-Elisabeth—Depuis l'avenue DeLorimier à la rue Dumont et sur la rue Dumont depuis la rue Sainte-Elisabeth à la rue Sherbrooke.
Rue Fabre—Entre l'avenue Mont-Royal et la rue Gilford.
Rue Fullum—Depuis la rue Amity à une distance d'environ 250 pieds au Nord.
Rue Sainte-Julie—Depuis la rue Saint-Denis à une distance d'environ 52 verges à l'Ouest.
Rue Langlois—Depuis la rue Fullum à environ 200 pieds à l'Est.
Rue Logan—Depuis l'extrémité du présent égout à la rue Fullum.
Rue Mackay—Depuis le Sud de la rue Dorchester vers l'avenue Overdale.
Avenue O'Connell—Depuis la rue Reading en allant vers le Nord.
Rue Ropery—Entre la rue Grand Tronc et la rue Châteauguay.
Rue Sherbrooke—Depuis l'avenue DeLorimier à une distance de 275 verges à l'Ouest.
Rue Sherbrooke—Entre les rues Iberville et Frontenac.

sont complétés et les rôles sont maintenant déposés au bureau du soussigné à l'Hôtel de ville.

Toutes les personnes y mentionnées comme sujettes au paiement de quelque taxe ou contribution foncière, sont par le présent sommées d'en payer le montant au soussigné, à son bureau, dans les dix jours de cette date sans autre avis.

W. ROBB,
Trésorier de la Cité.

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 26 mars, 1907.



SEWERS

Notice to Ratepayers

PUBLIC NOTICE is hereby given that the special rolls for Sewers constructed in the undermentioned streets in the City of Montreal, viz:

- St. André street—Between Gilford and Laurier Avenue.
Beaubien street—From existing sewer to 120 feet eastward.
Beaubien street—From St. André to a distance of 40 yards eastward.
Boyer street—Between St. Zotique and North City limits.
Boyer street—Between Gilford and 750 feet northward.
Brebeuf street—From end of existing sewer to a distance of 84 yards Northward.
Brebeuf street—Between Laurier Avenue Northward.
Butler street—From end of existing sewer and along Rozel street.
Cedar Avenue—From end of existing sewer on Pine Avenue, opposite cad. lot No. 1722 along Pine Avenue and through Park property to Cedar Avenue and along Cedar Avenue Westward.
St. Christophe street—Between end of sewer and 75 feet North.
Comte street—Between St. Denis and 127 yards West.
Dargenson street—Between Centre and Châteauguay streets.
Davidson street—From end of existing sewer to a point opposite house No. 401 on the said street about 100 yards.
Davidson street—Between end of sewer south of Ontario and South about 48 feet.
Dorion street—Between end of sewer and Sherbrooke St.
Dufferin street—Between Carrières to North of the Fleurimont street.
St. Elizabeth street—From DeLorimier Ave. to Dumont street, and in Dumont street from St. Elizabeth street to Sherbrooke street.
Fabre street—Between Mount Royal and Gilford street.
Fullum street—From Amity to a distance of about 250 feet North.
Ste. Julie street—From St. Denis to a distance of about 52 yards Westward.
Langlois street—From Fullum St. to about 200 feet Eastward.
Logan street—From end of present sewer to Fullum street.
Mackay street—From South of Dorchester St. along Overdale Ave.
O'Connell Avenue—From Reading St. Northward.
Ropery street—Between Grand Tronc and Châteauguay St.
Sherbrooke street—Between DeLorimier Ave. to a distance of 275 yards West.
Sherbrooke street—Between Iberville and Frontenac Sts.

are completed and are now deposited in the office of the undersigned, City Hall.

All persons whose names appear therein as liable for any tax or assessment, are hereby required to pay the amount thereof to the undersigned, at his said office within ten days from this date, without further notice.

W. ROBB,
City Treasurer.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, 26 March, 1907.